



ÉTANCHÉITÉ DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE GAZ NATUREL

INTERVENTION / MISE EN SERVICE

N° TTG :

CLIENT	INSTALLATION (si différente du client)
NOM, prénom : <u>Rafael</u>	Adresse :
Adresse : <u>clois du Diable Vent 48</u>
<u>13900 Cony</u>
COMPTEUR	COMPTEUR ENLEVÉ (à compléter uniquement dans le cas d'un remplacement)
Marque : <u>FRON</u>	Marque :
Calibre : <u>59</u> Année : <u>2018</u>	Calibre : Année :
Numéro : <u>27578760</u>	Numéro :
Index : <u>0</u>	Index :

Relevé après 10 min : Litres = 1 50'

Relevé au début : Litres = 1

Débit/10 min : Litres $\times 6$ Litres/heure

Remarque :

1. L'installation peut être mise en service

- Installation étanche
- Un léger manque d'étanchéité a été constaté (débit de fuite ≤ 6 l/h).
L'installation est mise en service ; cependant, le client doit impérativement et dans les plus brefs délais rechercher l'origine de la fuite sur l'installation intérieure et procéder à la réparation requise. À cette fin, il est conseillé au client de s'adresser à un installateur habilité « gaz naturel »⁽¹⁾ (Cerga).

2. L'installation ne peut pas être mise en service

- Un manque d'étanchéité a été constaté (débit de fuite > 6 l/h).
Ce n'est qu'après la réparation de l'installation intérieure et un nouveau contrôle par un organisme de contrôle ou un installateur habilité qui signera l'attestation de conformité que le compteur pourra être ouvert.
- Une non-conformité grave avec danger immédiat a été constatée. Ce constat ne remplace pas un contrôle de conformité ultérieur par un installateur habilité « gaz naturel » ou un organisme de contrôle.
- Constat suite à un appel Odeur gaz (débit de fuite > 0 l/h)

3. Remarques

.....

.....

.....

Établi par l'agent :	Pour réception par le client final ou son délégué :
NOM : <u>ORES</u>	NOM, prénom :
Prénom : <u>770917</u>	Adresse :
Date : <u>31 / 5 / 2018</u>	Qualité : propriétaire / locataire Autres :
Signature	J'ai été préalablement informé par le GRD des dispositions en la matière et je confirme que l'installation n'a pas été modifiée depuis la fermeture du compteur ⁽¹⁾ . En signant le présent document, je reconnais expressément que le distributeur de gaz ou son représentant s'est bien assuré (conformément à l'article 48 de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971) de l'étanchéité à la pression de distribution de toute l'installation intérieure de gaz se trouvant dans l'immeuble dont l'adresse figure ci-dessus. Ma responsabilité d'utilisateur de réseau pourra être engagée en cas d'accident dont l'origine se trouverait sur l'installation intérieure. Je m'engage à faire remédier sans délais au(x) défaut(s) constaté(s).
Signature	Signature

⁽¹⁾ À l'ouverture du compteur d'une installation autre que nouvelle.